Image not found or type unknown

# Promesse d'embauche et contrat de travail

Par **pazcal**, le **02/09/2009** à **21:59**

Bonjour,

Je viens de changer de travail suite à licenciement économique. Au moment des entretiens préalables, je négocie un salaire d'embauche, suivi d'une augmentation après ma période d'essai de 6 mois. Tout cela figure bien sur la promesse d'embauche, le salaire d'embauche, et le salaire au terme de la période d'essai de 6 mois.
J'accepte donc le poste, et la RRH refuse catégoriquement de faire apparaître cette augmentation sur mon contrat de travail, alors qu'elle 'la fait figurer sur la promesse d'embauche.
Je voulais savoir quels sont mes recours dans le cas ou au terme de la période d'essai elle ne procède pas à 'augmentation prévue.
Pour info, suite à mon licenciement, j'ai accepté un autre contrat que j'ai dû rompre pour accepter celui-là.

Voilà, une autre petite question subsidiaire, mon précédent emploi me classait 2.3/150 dans la convention Syntec. Mon employeur actuel refuse de me donner le même échelon, et me classe 2.2/130. A-t-il le droit de baisser mon classement syntec?
Merci d'avance aux âmes généreuses qui me répondront
A plus
Pascal

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés